

Religion

La Suisse est traditionnellement un état chrétien. Toutefois, de nombreuses personnes ayant une autre croyance religieuse y vivent aujourd'hui. La liberté religieuse est garantie et les écoles publiques sont confessionnellement neutres.

Religion et état

La Suisse est traditionnellement un état chrétien. Il est de la responsabilité des cantons de déterminer la relation entre religion et État. Dans la plupart des cantons alémaniques, comme le Canton d'Argovie, les communautés chrétiennes (églises nationales, Landeskirchen) sont reconnues en tant qu'institutions publiques. Cela signifie que l'État leur transfère certains droits. Concrètement, elles ont par exemple le droit de percevoir des impôts auprès de leurs membres. Dans le canton d'Argovie, les églises catholiques-romaines, protestantes et catholiques-chrétiennes sont des églises nationales.

Les communautés religieuses du canton d'Argovie

En plus des communautés religieuses reconnues (églises nationales), on trouve dans le canton d'Argovie un nombre important de communautés religieuses de différentes confessions. La majorité des Argoviens est de foi chrétienne, mais au cours des dernières années, le nombre de Musulmans a également augmenté. Un cinquième des habitants se déclare sans religion.

Liberté religieuse

La Constitution de la Suisse garantit la liberté religieuse. Tout le monde a le droit d'avoir sa propre croyance religieuse, de l'exprimer et la propager. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou de participer à des activités religieuses. Les personnes ont le droit de se rassembler pour célébrer les rituels religieux et les fêtes. Nul ne peut être l'objet de discrimination en raison de sa religion ou de ses convictions.

Religion et école

L'école obligatoire est confessionnellement neutre. Toutefois, cela ne signifie pas que les thèmes religieux n'ont pas de place dans l'enseignement. On fait la distinction entre deux types d'enseignement: L'éducation religieuse confessionnelle des églises du pays et l'éducation religieuse des écoles "éthique et religions". Dans cette matière, on thématise les questions éthiques et religieuses qui touchent toutes les personnes. Il s'agit d'une matière obligatoire à l'école primaire et en 1^{ère} secondaire. La participation à l'éducation religieuse confessionnelle des églises est facultative. Pour les enfants ayant d'autres croyances, les communautés religieuses offrent parfois des possibilités d'enseignement en dehors de l'école.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/canton-dargovie/religion